



## Municipalité de Saint-Thomas

1240, route 158, Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0

Téléphone : 450 759-3405

Courriel : municipalite@saintthomas.qc.ca

### AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Thomas, que lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024 du conseil municipal, Mme Claudia Rioux, conseillère, a déposé un avis de motion afin de modifier lors de la présente séance le règlement 3-2019 fixant la rémunération du maire et celle des conseillers.

Mme Claudia Rioux, conseillère, a déposé un projet de règlement lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024 ayant pour but de résumer la modification à apporter au règlement relatif au traitement des élus municipaux. Le projet de règlement se résume comme suit :

#### Voici la rémunération annuelle pour l'année 2024 :

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses	Total
Maire	19,263.00\$	9,631.56\$	28,894.56\$
Conseillers	6,421.08\$	3,210.48\$	9,631.56\$

#### Voici la rémunération annuelle proposée :

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses	Total
Maire	25,000.00\$	12,500.00\$	37,500.00\$
Conseillers	8,333.33\$	4,166.67\$	12,500.00\$

Que la rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur conformément à l'article 5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Que le règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours soit le 1<sup>er</sup> janvier 2024 conformément au sixième alinéa de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Que l'adoption du règlement 3-2024 « Règlement fixant la rémunération du maire et des conseillers » se fera à la séance ordinaire du conseil municipal le lundi 6 mai 2024 à 19h30 à la salle du conseil municipal à la Mairie au 1240, route 158, Saint-Thomas.

Que les intéressés peuvent consulter le règlement du lundi au vendredi au secrétariat de la Mairie durant les heures d'ouverture.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le 4 avril 2024



Danielle Lambert B.A.A.

Dir. générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, demeurant à Saint-Charles-Borromée, déclare que j'ai affiché l'avis ci-dessus au bureau de la Mairie et sur le site internet de la municipalité de Saint-Thomas, le 4 avril 2024.

Le 4 avril 2024



Danielle Lambert B.A.A.

Dir. générale et greffière-trésorière